



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 21 novembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2017
  - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
  - 2.1 Adoption - Calendrier des séances du conseil municipal 2018
  - 2.2 Nomination - Maires suppléants - Année 2018
  - 2.3 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs
  - 2.4 Autorisation - Adhésion annuelle - Fédération québécoise des municipalités
  - 2.5 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition du lot 2 990 219, cadastre du Québec
  - 2.6 Autorisation - Adhésion - Québec Municipal - Service Internet 2018
  - 2.7 Budget révisé 2017 - Office municipal d'habitation de Val-David
  - 2.8 Autorisation - Abonnement annuel - Le Réseau d'Information Municipale du Québec
- 3 Finance et trésorerie
  - 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 4 Travaux publics
  - 4.1 Correction - Résolution numéro 17-07-235 - Adjudication de contrat - Travaux de réparation de pavages et als - Appropriation des sommes requises au paiement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Bircon inc. - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau
- 4.3 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 4 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
- 4.4 Recommandation de paiement - Décompte du 31 octobre 2017 - David Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force majeure
- 5 Urbanisme et environnement
  - 5.1 Demande d'enseigne: 1775, route 117
  - 5.2 Demande d'enseigne: 1788-1798, route 117
  - 5.3 Autorisation de signature - Entente de bassin versant - Abrinord - Suivi de la qualité de l'eau
  - 5.4 Autorisation - Demande de permis 2017-10016 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
  - 5.5 Autorisation - Demande de permis 2017-10019 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
  - 5.6 Nomination des membres - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David
  - 5.7 Nomination des membres - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David
- 6 Loisirs et culture
  - 6.1 Autorisation - Cotisation annuelle - FADOQ - Région des Laurentides
  - 6.2 Autorisation - Événement Défi ta santé: Courses de Pères Noël
  - 6.3 Autorisation - Adhésion - Rando Québec - Cotisation annuelle 2018
  - 6.4 Adoption - Tarification Forfaits DUO - Parc régional de Val-David-Val-Morin
- 7 Avis de motion
  - 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018
- 8 Projets de règlements
- 9 Règlements
- 10 Varia
- 11 Documents déposés
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 11.2 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
  - 11.3 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
  - 11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
  - 11.5 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

Bonsoir et bienvenue.

Merci, je me sens honorée du mandat que vous nous avez confié. Vos attentes, légitimes, sont grandes et les défis de gérer notre village avec rigueur, efficience, vision et créativité le sont tout autant.

Voici quelques principes qui guideront nos actions.

Transparence et transmission de l'information.

Vous souhaitez être bien informés et consultés. Nous mettrons en application des mécanismes pour vous intégrer davantage dans la compréhension des enjeux et la prise de décision.

Collaboration.

Déjà, tous les conseillers se sont vus attribuer des responsabilités en fonction de leurs compétences et intérêts. Nos rencontres de travail sont empreintes d'écoute, de coopération et de respect.

À chacun sa place.

Comme élus, notre responsabilité en est une de représentation des citoyens ainsi que d'orientation et de surveillance de l'administration municipale. Nous souhaitons leur offrir l'espace et le soutien nécessaires pour travailler dans un climat sain et respectueux qui leur permette de se dépasser au bénéfice de la population.

Se ramener aux faits et regarder en avant.

Avec ces préceptes en place, la table est mise pour que le conseil s'approprie efficacement les enjeux politiques, établisse des orientations claires et prenne des décisions éclairées.

Je profite de l'occasion pour remercier la présidente d'élection, son équipe et tous les bénévoles qui ont travaillé fort pour assurer le bon déroulement des élections dans la rigueur et la convivialité. Je remercie aussi et félicite les autres équipes et candidats pour leur contribution à une campagne électorale dynamique et intense qui a motivé la participation de la population.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### DÉROULEMENT DES SÉANCES PUBLIQUES

- Rencontre informelle de 18 h 45 à 19 h 25.
- Graduellement, le déroulement des séances sera bonifié et on modifiera éventuellement le règlement en conséquence. Le point sur la question de la prise de photos et de vidéo par des tiers sera fait par le fait même.
- Billets des conseillers et de la mairesse : la mairesse et les conseillers feront un bilan des dossiers en cours et à venir.

### EN COURS ET À VENIR

Tous les départements travaillent depuis quelques semaines sur la planification du budget 2018.

#### Urbanisme

- En 2017, jusqu'à maintenant, seulement 11 constats d'infraction émis; 438 inspections pour l'émission de permis; en octobre seulement, 27 permis pour l'abattage d'arbres.
- Travaux d'aménagement du parc des Amoureux complétés : il ne manque que le déplacement des poteaux d'Hydro-Québec, malgré la demande faite au printemps.

#### Voirie

- Remplacement des conduites d'aqueduc et le pavage des rues Campeau et des Coudriers;
- Finaliser les rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard : explications sur le règlement d'emprunt et les dépassements de coût;
- Inondations printanières, cas de force majeure : nouveau ponceau et pavage sur la montée du 8<sup>e</sup> Rang. Finalisation du dossier, en attente des subventions;
- Aménagement, fossés et fondation des rues Jacques et Lucille;
- Afin d'améliorer la circulation, la sécurité et la mobilité au cœur du village, pavage et trottoir sur la rue Dion refait avec l'aide financière du député Cousineau;
- Installation de deux bornes électriques devant la caserne des pompiers, une offerte par Sébastien Trudeau de Sior Électrique. On soutient fièrement ce genre d'initiative environnementale;
- Lac Doré : travaux pour améliorer la gestion des eaux d'écoulement complété à 80%. On travaille avec le CRE pour trouver une alternative moins onéreuse au dernier puits à faire;
- Situation de l'eau dans certains secteurs du district 4. On analyse différents scénarios pour évaluer la situation.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### Parc

- Accueil des bénévoles pour la corvée de vélo dans la Rustique : merci à tout le monde!
- Rencontre jeudi dernier sur la gouvernance. Merci au comité de réflexion qui pilote cette démarche. Le conseil soutient leur travail et attend leurs recommandations;
- À ne pas manquer samedi à 9h30 : consultation citoyenne au Far Hills, sur la cohabitation dans les sentiers;
- 300 m. de sentiers aménagés dans l'érablière car il y a une nouvelle construction et il faut déplacer le sentier actuel (entente de passage);
- Entretien de sentiers et préparation pour l'hiver;

### Avis :

- C'est le moment pour acheter les passes d'hiver.

### Culture et Loisirs

- Halloween : 2000 visiteurs! Merci à tous.
- Vals en Fête : vous avez reçu la programmation par la poste, en collaboration avec Val-Morin. Une belle occasion pour mettre nos artisans, nos créateurs et nos organismes à l'honneur.
- Salon des Artisans, les 2 et 3 décembre, grande fierté : majorité d'exposants de Val-David;
- Atelier de l'Île : lancement d'un livre d'artiste de 17 h à 19 h ce vendredi. Invitation à venir les soutenir car ils ont perdu la subvention du CALQ et ils ont besoin de notre appui.

### Communication

- Nouveaux oriflammes;
- Préparation du calendrier municipal;
- Outils de communication pour toutes les activités hivernales;
- Monter les documents pour la préparation du budget;
- À venir, le programme Voilà! : produits de communication en ligne comme le compte de taxes et les demandes de permis;

### Trésorerie

- Travail important sur la mise à jour du rôle d'évaluation;
- Évidemment, planification du budget. En année d'élection, extension jusqu'au 31 janvier pour l'adopter. Après vérification au niveau de l'impact sur l'émission des comptes de taxes et la marge de crédit, le conseil se donne jusqu'à la mi-janvier pour l'adopter.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-11-349

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 soit  
adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

17-11-350

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-  
verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 au moins vingt-quatre  
(24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est  
dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance  
ordinaire du 3 octobre 2017.

**ADOPTÉE**

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-11-351

### 2.1 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le  
conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de  
ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure  
du début de chacune.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances  
ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront à la salle  
du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

mois et qui débuteront à 19 h 30 :

9 janvier
13 février
13 mars
10 avril
8 mai
12 juin
10 juillet
14 août
11 septembre
9 octobre
13 novembre
11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

**ADOPTÉE**

17-11-352

### 2.2 NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS - ANNÉE 2018

**ATTENDU** l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** madame Dominique Forget soit nommée mairesse suppléante pour toute l'année 2018.

**ADOPTÉE**

17-11-353

### 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

**ATTENDU** l'élection des membres du nouveau conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il est pertinent de modifier certaines résolutions pour



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

donner suite à cette élection;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

**ET** monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,

ou Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés*;

**QUE** la présente résolution remplace la résolution numéro 17-07-225 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

### **ADOPTÉE**

17-11-354

#### **2.4 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 4 491,91 \$ taxes incluses.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### ADOPTÉE

17-11-355

#### 2.5 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT 2 990 219, CADASTRE DU QUÉBEC

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire acquérir le lot 2 990 219, cadastre du Québec, lequel est adjacent au parc régional de Val-David-Val-Morin;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de donation par l'organisme Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité du lot 2 990 219, au cadastre du Québec, à titre purement gratuit;

**QUE** le conseil municipal autorise madame Kathy Poulin, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de donation par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité;

**QUE** tous les frais exigés par le notaire pour la transaction de vente entre le tiers et l'organisme Club plein-air Val-david inc. ainsi que pour l'acte de donation entre l'organisme et la Municipalité soient à la charge exclusive de la Municipalité;

**QUE** la Municipalité s'engage à verser une aide financière à l'Organisme Club plein-air Val-David inc. équivalente au montant du droit de mutation et/ou du droit supplétif qui découle des transactions, le cas échéant, sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** la présente abroge la résolution numéro 17-08-263.

### ADOPTÉE

17-11-356

#### 2.6 AUTORISATION - ADHÉSION - QUÉBEC MUNICIPAL - SERVICE INTERNET 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion au service internet de Québec Municipal pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019 au coût de 574,88 \$ taxes incluses.

### ADOPTÉE

17-11-357

#### 2.7 BUDGET RÉVISÉ 2017 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DAVID

**ATTENDU** la réception d'un budget révisé pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Val-David;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la contribution initialement prévue de la Municipalité s'élevait à 3 501 \$ et que le montant de cette contribution est désormais plus élevé;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Val-David, dont la contribution de la Municipalité s'élève désormais à 3 612 \$.

**ADOPTÉE**

17-11-358

### **2.8 AUTORISATION - ABONNEMENT ANNUEL - LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'abonnement annuel "Municipal 2501 à 5000" du Réseau d'Information Municipale du Québec, et ce, au coût de 574,88 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

## **3 FINANCE ET TRÉSORERIE**

17-11-359

### **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171625 à 171861

1 670 654,98 \$

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 4 TRAVAUX PUBLICS

17-11-360

#### 4.1 CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-07-235 - ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGES ET ALS - APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES AU PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 17-07-235;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le deuxième résolu de la résolution précitée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la correction du deuxième résolu quant à l'appropriation des sommes requises au paiement, de façon à ce qu'on puisse y lire:

**"QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 116 147,75 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue, et que ladite somme soit puisée à même le budget des opérations courantes."

**QUE** la présente fasse partie intégrante de la résolution 17-07-235.

**ADOPTÉE**

17-11-361

#### 4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 - BIRCON INC. - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU

ATTENDU la recommandation datée du 2 novembre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 2 pour le remplacement du réseau d'aqueduc sur la rue Campeau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bircon inc. une somme de 133 228,36 \$ taxes incluses, à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-11-362

### 4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

**ATTENDU** la recommandation datée du 26 octobre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 4 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 124 809,21 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

**ADOPTÉE**

17-11-363

### 4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 31 OCTOBRE 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

**ATTENDU** le rapport motivé daté du 5 juin 2017 de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

**ATTENDU** la recommandation datée du 31 octobre 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement des travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 129 823,02 \$ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-11-364

#### 5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1775, ROUTE 117

**DEMANDE** de monsieur Danny Marien concernant le projet d'enseigne au 1775, route 117.

**ATTENDU QUE** l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00061 au 1775, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 22 septembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

17-11-365

#### 5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1788-1798, ROUTE 117

**DEMANDE** de monsieur Michel Rochon concernant le projet d'enseigne au 1788-1798, route 117.

**ATTENDU QUE** l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons hamonisés;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00059 au 1788-1798, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 29 septembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-11-366

### 5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE BASSIN VERSANT - ABRINORD - SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

**ATTENDU QUE** la Municipalité a conclu en février 2012 une entente avec l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) pour le suivi de la qualité de l'eau à trois stations d'échantillonnage différentes;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer l'avenant à l'entente de bassin versant entre Abrinord et la Municipalité, quant au suivi de la qualité de l'eau, jusqu'au 31 décembre 2018, au montant de 3 600 \$ plus taxes, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

17-11-367

### 5.4 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10016 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

**ATTENDU QUE** monsieur Mario Vendette a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10016;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10016, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 460 \$;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-11-368

### 5.5 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10019 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

**ATTENDU QUE** madame Nathalie Plourde a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10019;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en superficie des lots 3 744 087 et 6 177 378 du cadastre du Québec, en lien avec la demande de permis 2017-10019, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10% de la superficie de terrain assujettie, soit 1 834,8 mètres carrés;

**QUE** la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière soient autorisées à signer tous les documents donnant effet à la présente;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas la demanderesse d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

#### **ADOPTÉE**

17-11-369

### 5.6 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**ATTENDU** l'existence légale du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** l'élection municipale a laissé vacant le siège réservé à un élu;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal nomme madame Dominique Forget pour siéger à titre de membre élue au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David.

#### **ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-11-370

### 5.7 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL- DAVID

**ATTENDU** l'existence du Comité consultatif sur l'environnement (CCE);

**ATTENDU QUE** l'élection municipale a laissé vacant le siège réservé à un élu;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Jean-François Giasson pour siéger à titre de membre élu au Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

17-11-371

### 6.1 AUTORISATION - COTISATION ANNUELLE - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 \$ taxes non applicables.

**ADOPTÉE**

17-11-372

### 6.2 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT DÉFI TA SANTÉ: COURSES DE PÈRES NOËL

**ATTENDU** l'événement sportif et communautaire Défi ta santé: Courses de Pères Noël;

**ATTENDU QUE** l'activité de marche et de course à pied se tiendra le dimanche 17 décembre 2017 à compter de 11 h 00;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager le sport et l'activité physique pour ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de cette activité, dont le départ se fera du parc Léonidas-Dufresne;

**QUE** la Municipalité rende disponible, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

**ADOPTÉE**

17-11-373

### 6.3 AUTORISATION - ADHÉSION - RANDO QUÉBEC - COTISATION ANNUELLE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'organisme Rando Québec pour l'année 2018 au coût de 125 \$ aucune taxe applicable.

**ADOPTÉE**

17-11-374

### 6.4 ADOPTION - TARIFICATION FORFAITS DUO - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

**ATTENDU** la résolution numéro 17-10-344 adoptant la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2017-2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter la tarification - Forfaits DUO pour le Parc régional de Val-David-Val-Morin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte la tarification - Forfaits DUO du Parc régional de Val-David-Val-Morin, selon le tableau suivant, savoir:

Tarif DUO			
Parc régional de Val-David-Val-Morin et Parc linéaire Le P'tit train du Nord			
Forfait DUO annuel		Forfait Hiver	
Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
115 \$	247 \$	\$	202 \$
Tarif DUO 60 ans et +			
106 \$	224 \$	\$	184 \$

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 7 AVIS DE MOTION

17-11-375

#### 7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

### 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

### 9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

### 10 VARIA

Aucun point.

### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

#### 11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 octobre 2017.

#### 11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### **11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### **11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

### **11.5 DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :

- Kathy Poulin
- Dominique Forget
- Mathieu Bouthillette
- Guy Séguin
- Carl De Montigny
- Manon Paquin

## **12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## **13 PÉRIODE DE RÉPONSES**

Aucune réponse.

## **14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS**

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-11-376

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 21 novembre 2017 soit levée à 21 h 26.

**ADOPTÉE**

Kathy Poulin  
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin  
Mairesse

Marie-Pier Pharand  
Directrice des affaires juridiques  
et greffière